DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

POUR RAPPEL

Merci de déposer votre déclaration d'impôt à
l'administration communale
d'ici au **31 mai 2025**
afin d'éviter des frais de rappel et des amendes.

Passé ce délai, les déclarations sont à transmettre
directement au service des contributions à Delémont.